

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASCO 90 Collèges publics parisiens - Subventions (704 206 euros) au titre du budget participatif des collèges.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement aux collèges publics parisiens dans le cadre du budget participatif des collèges (704 206 euros) ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées à dix-neuf collèges publics parisiens, au titre du budget participatif des collèges, éditions 2018 et 2019, pour un montant total de 704 206 euros, selon le détail joint en annexe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO